

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECOR 011-9449/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association PIICTO au titre de l'exercice 2021 - Approbation d'une convention MET 21/17549/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), créée le 5 septembre 2014, entend contribuer au développement économique de la Zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain.

Couvrant un périmètre de 1 200 hectares, son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique.

Cette association regroupe naturellement les entités implantées dans le périmètre de la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin mais également des industriels hors plateforme (comme TOTAL) et d'autres structures (CCIMP, Région Sud PACA, CEA Tech, ADEME...) contribuant à développer l'écologie industrielle.

L'association PIICTO, a notamment pour objet de :

- développer l'écologie industrielle en élaborant des projets communs visant à l'optimisation des activités industrielles, la mutualisation de services et de synergies opérationnelles, pour les acteurs existants et les futurs entrants,
- développer des activités industrielles et ainsi préparer l'accueil de nouvelles activités en établissant une stratégie de développement et d'innovation en accord avec les missions du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), issues de la loi de réforme portuaire de 2008, notamment pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles, et pour leur promotion,

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

- mettre en place une gouvernance commune basée sur une charte de management HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) et un Comité Opérationnel pour cadrer la réglementation dite «PPRT» (Plan de Prévention des Risques Technologiques) appliquée aux plateformes industrielles, et les modalités d'accueil et de services à proposer aux nouveaux entrants,
- être force de propositions en termes d'innovation réglementaire permettant un développement optimisé et densifié de la plateforme.

Depuis 2015, cette dynamique de mise en œuvre de synergies a ainsi permis de générer à la fois des économies ou de nouveaux business pour les membres industriels (> 400 k€ en 2020) et de réduire significativement des impacts (plus de 20 000 t de matières revalorisées en 2020 ; Plus de 1200 t de CO2 évitées en 2019). En termes d'innovation, ce sont actuellement près de 70 M€ de projets innovants (pilotes et démonstrateurs) qui sont en cours de réalisation sur ou en lien direct avec la plateforme.

Fort de ces premières réalisations, l'association PIICTO s'est dotée d'une feuille de route stratégique pour la période 2020-2025, axée autour de l'ambition de concilier dynamisme économique et excellence environnementale. En lien avec ses partenaires financiers publics et privés, l'association PIICTO a ainsi élaboré un programme d'actions EIT global pour les 3 années à venir, de janvier 2021 à décembre 2023, et un budget correspondant.

Dans ce cadre et afin de rendre opérationnel ce programme d'actions, PIICTO a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour l'année 2021, une subvention de 35 000 € (dossiers Astre n°2021\_00124 et 2021\_00125).

Cette subvention permettrait d'appuyer concrètement l'activité de l'association au profit in fine du développement du territoire et de pérenniser le travail d'accompagnement aux porteurs de projets industriels et innovants dans le contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry'Nov porté par la Métropole.

Après instruction de la demande, il est proposé d'attribuer à l'association PIICTO une subvention d'un montant de 35 000 €, au titre de l'exercice 2021, représentant 16,25 % de son Budget Global Prévisionnel de 215 400 €.

La subvention sera répartie comme suit :

- 25 000 € sur l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence,
- 10 000 € sur le Budget Principal Métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 023-7264/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant attribution d'une subvention d'un montant de 32 000 euros à l'association PIICTO au titre de l'exercice 2020 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 015-9117/20/CM du 17 décembre 2020 portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 et des Etats Spéciaux de Territoire ;

**Signé le 18 Février 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021**

- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 15 février 2021.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) entend contribuer au développement économique de la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain.
- Qu'elle sollicite la Métropole pour l'octroi d'une subvention pour 2021 afin de mener à bien ses objectifs.
- Que la Métropole entend répondre favorablement à cette demande.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 35 000 euros à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) pour l'exercice 2021, répartie comme suit :

- 25 000 euros imputés sur l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence ;
- 10 000 euros imputés sur le Budget Principal Métropolitain.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'octroi de ladite subvention.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- Le Budget Principal Métropolitain Sous Politique B370 - Chapitre 65 - Nature 65748 - Fonction 67 ;
- l'État Spécial du Territoire Istres-Ouest Provence Chapitre 65 Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Industrie

Jean-Pascal GOURNES

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021